COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trois décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC7-8-100

OBJET : POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES FONDS DE CONCOURS

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard a donné pouvoir à Pascal BENOIT et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs RATTO Stéphan, MERIEL Guy

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

2024BC7-8-100
OBJET : POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES
FONDS DE CONCOURS

L'article 2-II-B des statuts de la Communauté de Communes des Deux Rives précise que celle-ci peut participer sous forme de fonds de concours, au financement des opérations :

- de création ou de réfection de trottoirs et de dissimulation de réseaux en accompagnement d'opérations de voirie menées, soit par la Communauté, soit par le Conseil Départemental sur les routes départementales, soit par l'Etat sur la voirie nationale,

- d'aménagements de places et d'aires de jeux pour enfants,

- pour la réalisation de logements en réhabilitation.

Les politiques d'aide aux investissements des Communes ont été définies par l'Assemblée dans sa séance du 19 juillet 2001 et s'articulent autour des interventions suivantes :

- *aires de jeux pour enfants :*

Fonds de concours au taux de 50% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 245 € HT d'équipements mobiliers par site pour la période 2001 - 2006.

- *trottoirs* (à l'exclusion de la voirie) :

Fonds de concours au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.

- *éclairage public intra muros et enfouissement des réseaux venant en accompagnement de places ou de trottoirs :*

Fonds de concours au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 450 € HT par opération.

- *aménagement de places intra-muros :*

Fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention districale ou communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.

L'article III D précise par ailleurs que la Communauté de Communes peut participer sous forme de fonds de concours, au financement des travaux réalisés sur les églises classées ou inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques dès lors que le projet figure dans un programme arrêté par l'Etat.

- **pour les églises classées ou inscrites** à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques nous pourrions intervenir sous forme de fonds de concours à hauteur de 50% de la part restant à la charge de la commune, une fois les diverses subventions « Etat, Région, Conseil Départemental » déduites,

- **pour le petit patrimoine rural de caractère** (lavoir, pigeonnier, moulin ...) nous pourrions intervenir à même hauteur que le Conseil Départemental.

En ce qui concerne les modalités de mise en œuvre de ces politiques, l'Assemblée a décidé de donner délégation au Bureau pour l'attribution des fonds de concours après avis des commissions compétentes, et d'autoriser le Président à signer les arrêtés correspondants après décision du Bureau.

C'est dans ce cadre, que la commission prospectives financières s'est réunie le 4 décembre 2024 et propose les projets suivants :

I – ECLAIRAGE PUBLIC INTRA MUROS ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

- COMMUNE D'ESPALAIS

Rénovation éclairage public : relamping
- Montant HT des travaux : 78 205,46 €
- Fonds de concours sollicité 6,5 %
- Fonds de concours proposé : 6,5 % : **5 083,00 €**

- COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Enfouissement des réseaux
- Montant HT des travaux : 83 573,37 €
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : **33 429 €**

(le fonds de concours de 25 072,00 € accordé au bureau du 22-07-2024 est annulé)

- COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Enfouissement du réseau Place Nationale
- Montant HT des travaux : 17 826,50 €
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : **7 131,00 €**

II – PLACES INTRA MUROS

- COMMUNE D'ESPALAIS

Création d'un parking - Place du Club des Ainés

- Montant HT des travaux : 4 377,09 €
- Fonds de concours sollicité 34,4%
- Fonds de concours proposé : 34,4 % : 1 506,00 €

III – TROTTOIRS - CHEMINEMENTS

- COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Aménagement Avenue Auguste Grèze

- Montant HT des travaux : 318 975,00 €
- Fonds de concours sollicité 35 %
- Fonds de concours proposé : 35 % : 111 641,00 €

(Le fonds de concours de 57 415,00 € accordé lors du bureau du 22-04-2024 est annulé)

- COMMUNE D'AUVILLAR

Réfection trottoirs RD 12

- Montant HT des travaux : 11 573,00 €
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : 4 629,00 €

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer les participations suivantes :

I – ECLAIRAGE PUBLIC INTRA MUROS ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

- COMMUNE D'ESPALAIS

Rénovation éclairage public : relamping

- Montant HT des travaux : 78 205,46 €
- Fonds de concours sollicité 6,5 %
- Fonds de concours proposé : 6,5 % : 5 083,00 €

- COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Enfouissement des réseaux

- Montant HT des travaux : 83 573,37 €
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : 33 429 €

(le fonds de concours de 25 072,00 € accordé au bureau du 22-07-2024 est annulé)

- COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Enfouissement du réseau Place Nationale

- Montant HT des travaux : 17 826,50 €
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : 7 131,00 €

II – PLACES INTRA MUROS

- COMMUNE D'ESPALAIS

Création d'un parking - Place du Club des Ainés

- Montant HT des travaux : 4 377,09 €
- Fonds de concours sollicité 34,4%
- Fonds de concours proposé : 34,4 % : 1 506,00 €

III – TROTTOIRS - CHEMINEMENTS

- COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Aménagement Avenue Auguste Grèze

- Montant HT des travaux : 318 975,00 €
- Fonds de concours sollicité 35 %
- Fonds de concours proposé : 35 % : 111 641,00 €

(Le fonds de concours de 57 415,00 € accordé lors du bureau du 22-04-2024 est annulé)

COMMUNE D'AUVILLAR

Réfection trottoirs RD 12

- Montant HT des travaux : 11 573,00 €
- Fonds de concours sollicité 40 %
- Fonds de concours proposé : 40 % : **4 629,00 €**

Fait à Valence d'Agen, le 9 décembre 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 10 décembre 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de LAMAGISTERE

Bruno DOUSSON

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 17 DEC. 2024
Affiché sur le panneau des annonces légales le 17 DEC. 2024

AR Préfecture

POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES - FONDS DE CONCOURS

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20241209-2024BC7_8_100-DE
Numéro d'acte :	2024BC7_8_100
Date de décision :	09/12/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-8-0-0-0 (Finances locales / Fonds de concours)
Fichier acte :	2024BC7-8-100 POLITIQUE COMMUNAUTAIRE INVESTISSEMENT COMMUNES FONDS DE CONCOURS.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	17/12/2024 15:49:38
Date de réception de l'AR :	**17/12/2024 15:54:53**